

REFERENTIEL D'ACTIVITES DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Article L6113-1 créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

INTITULE DE LA CERTIFICATION

Chef de projet en rénovation énergétique – Niveau 5

Description du métier, des activités et de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié

Contexte

Le marché de la rénovation énergétique est un marché en plein essor. Il est estimé à 30 milliards d'euros en France en 2022, et devrait atteindre 50 milliards d'euros d'ici 2030. Les perspectives du marché de la rénovation énergétique sont favorables. Les besoins en rénovation sont importants, et les aides financières devraient continuer à soutenir ce marché.

Ce marché est porté par plusieurs facteurs, notamment :

- La transition énergétique : la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030. La rénovation énergétique des bâtiments est un levier important pour atteindre cet objectif.
- Les aides financières : l'État et les collectivités territoriales proposent de nombreuses aides financières pour inciter les particuliers et les professionnels à rénover leurs bâtiments.
- La sensibilisation du public : les Français sont de plus en plus conscients de l'importance de la rénovation énergétique pour leur confort et leur pouvoir d'achat.
- Le marché de la rénovation énergétique est segmenté en plusieurs secteurs, notamment :
- La rénovation thermique : elle vise à améliorer l'isolation des bâtiments pour réduire leur consommation d'énergie.
- La rénovation énergétique globale : elle combine plusieurs types de travaux, notamment l'isolation, le remplacement des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, et la rénovation des systèmes de ventilation.
- La rénovation des bâtiments publics : elle vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics, tels que les écoles, les hôpitaux et les mairies.

Les principaux acteurs du marché de la rénovation énergétique sont les entreprises du bâtiment, les fabricants d'équipements et de matériaux, les organismes de financement et les institutions publiques.

Métier

Le chef de projet en rénovation énergétique est un professionnel qui accompagne un client ou un maître d'ouvrage dans ses projets de travaux de réhabilitation de bâtiments. Il est responsable de la définition, de la planification, de la coordination et du suivi des travaux.

Les missions du chef de projet en rénovation énergétique sont les suivantes :

- Réaliser une étude de performance énergétique pour identifier les besoins du logement et les solutions de rénovation les plus adaptées
- Établir un cahier des charges qui précise les travaux à réaliser, les délais et le budget
- Rédaction d'un contrat visant à établir les engagements du chef de projet et du client
- Sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux
- Coordonner les travaux et veiller à leur bonne exécution

Pré requis

Être titulaire d'une certification de niveau 4 minimum et 2 années d'expérience professionnelle soit dans le domaine du diagnostic immobilier soit dans le secteur du bâtiment, soit en pilotage de projets.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Réalisation d'une étude de performance énergétique d'un logement <ul style="list-style-type: none"> Collecte des besoins et des attentes du maître d'ouvrage pour son projet de rénovation. Évaluation des particularités du logement à rénover et de son environnement Analyse de la consommation d'énergie et du comportement des utilisateurs. Évaluation des performances énergétiques du bâtiment à l'aide des logiciels de calcul appropriés Prise en compte des situations de handicap 	C1. Réaliser l'étude énergétique du logement d'un client en procédant à la visite approfondie du logement en questionnant le client sur ses ressources financières et ses orientations environnementales en tenant compte de ses besoins et objectifs en matière de rénovation énergétique en intégrant les questions d'accessibilité et d'adaptation pour les personnes en situation de handicap sur le fondement du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) afin de cadrer le projet de rénovation énergétique	Evaluation des compétences C1 à C9 ME1. Mise en situation professionnelle : sur la base d'un projet en rénovation énergétique réel, le candidat réalise et présente un dossier à l'aide d'une matrice imposée par le certificateur ME1.1. Réalisation de l'étude de performance énergétique d'un logement	CE1.1. L'étude énergétique du logement comprend : <ul style="list-style-type: none"> Des preuves de visite du logement (photos) La liste des réponses aux questions posées au client sur ses ressources financières et ses orientations environnementales La liste des besoins et objectifs du client en matière de rénovation énergétique La preuve de prise en compte des questions d'accessibilité et d'adaptation pour les personnes en situation de handicap
	C2. Etablir une base documentaire complète en collectant les différentes études réalisées sur le logement mises à disposition par le client (diagnostic de performance énergétique, audit énergétique, test d'infiltrométrie...) afin de caractériser l'état énergétique du logement	Le dossier devra comprendre : <ul style="list-style-type: none"> les photos de l'ensemble du bien un croquis avec un relevé de mesures un descriptif détaillé des matériaux en place (mur- sol - plafond) un descriptif détaillé des équipements en place (chauffage ECS ventilation, refroidissement) un rapport DPE et un rapport d'audit énergétique fournis par le client un questionnaire des habitudes de consommations du client la preuve d'existence d'une accessibilité des personnes en situation de handicap une synthèse globale de l'ensemble du bien avant rénovation énergétique 	CE1.2. La base documentaire proposée comprend : <ul style="list-style-type: none"> Un diagnostic de performance énergétique Un audit énergétique Un argumentaire sur la pertinence de la réalisation ou non d'un test d'infiltrométrie
	C3. Analyser l'environnement énergétique du logement en procédant à une étude de la consommation d'énergie en questionnant le client sur ses habitudes de consommation afin de déterminer l'incidence de l'environnement sur le projet de rénovation du logement		CE1.3. L'étude énergétique du logement présente : <ul style="list-style-type: none"> Une analyse de l'environnement énergétique du logement Une étude de la consommation d'énergie Un récapitulatif des habitudes de consommation du client
	C4. Réaliser des relevés et mesures du logement à l'aide de logiciels de calcul et d'outils spécifiques en prenant en compte tous les supports et matériaux constitutifs de l'enveloppe du logement en identifiant tous les systèmes énergétiques pour évaluer les performances énergétiques du logement	ME1.2. Présentation orale de l'étude de performance énergétique du logement réalisée devant le jury et échanges avec le jury	CE1.4. L'étude énergétique du logement comprend : <ul style="list-style-type: none"> Les relevés et mesures du logement Une présentation des logiciels de calcul et des outils spécifiques ayant été utilisés pour les relevés et mesures du logement Une liste de tous les supports et matériaux constitutifs de l'enveloppe du logement Une liste de tous les systèmes énergétiques du logement

	<p>C5. Détecter les éventuelles pathologies ou risques du logement en procédant à des observations en réalisant des sondages en identifiant les risques liés d'accessibilité des personnes en situation de handicap afin d'anticiper les risques lors des travaux de rénovation</p>		<p>CE1.5. Les éventuelles pathologies ou risques du logement sont décrites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La synthèse des observations faites dans le logement - Les résultats des sondages réalisés - La liste potentielle des risques liés d'accessibilité des personnes en situation de handicap
--	---	--	---

<p>A2. Élaboration d'un plan de rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des objectifs du projet de rénovation • Création de scénarios pour l'efficacité énergétique d'un bâtiment • Évaluation du budget nécessaire pour les travaux de rénovation énergétique • Présentation des options de financement disponibles, et d'un planning de travaux 	<p>C6. Réaliser une simulation thermique complète du logement à l'aide d'un logiciel dédié en prenant en compte toutes les caractéristiques techniques du logement tels que les différents systèmes présents, les orientations des différentes parois, les surfaces vitrées, l'isolation et le mode de vie des occupants, et le cas échéant les contraintes architecturales ou patrimoniales pour valider l'efficacité d'une solution de remplacement ou d'amélioration des systèmes énergétiques</p>	<p>Evaluation des compétences C6 à C10</p> <p>ME2. Mise en situation professionnelle : sur la base d'un projet en rénovation énergétique réel, le candidat réalise et présente un dossier à l'aide d'une matrice imposée par le certificateur</p> <p>ME2.1. Réalisation du plan de rénovation énergétique d'un logement</p> <p>Le dossier devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rapport d'audit énergétique complet avec toutes les informations telles que : <ul style="list-style-type: none"> - surface habitable, surface des parois - identification et localisation des ponts thermiques - identification et mesurage des locaux non chauffés - une présentation de 3 scénarii de rénovation avec 3 modélisations différentes en matière d'isolation - les avantages et inconvénients entre 2 systèmes pour le chauffage, ventilation, et l'eau chaude sanitaire - une estimation des coûts de travaux - une présentation d'un planning prévisionnel 	<p>CE2.1. La simulation thermique complète du logement comprend : L'utilisation d'un logiciel dédié sur la base d'un relevés de mesures du logement tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la surface habitable • la surface des différentes parois • le mesurage des ponts thermiques, • le mesurage et l'identification des locaux non chauffés • l'identification de l'ensemble des systèmes ainsi que des contraintes spécifiques au logement.
	<p>C7. Proposer plusieurs solutions d'isolation de l'enveloppe extérieure ou intérieure du logement en tenant compte des caractéristiques spécifiques du logement en respectant les réglementations en vigueur afin d'identifier les travaux nécessaires en priorité</p>		<p>CE2.2. La proposition de plusieurs solutions d'isolation du logement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation d'au moins 3 scénarii d'isolation avec des techniques et des matériaux différents au regard des exigences réglementaires et du coefficient de résistance thermique. • La classification prioritaire des travaux d'isolation à réaliser
	<p>C8. Présenter des solutions sur mesure pour les équipements de production de chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation en priorisant les caractéristiques de consommation énergétique des équipements en sélectionnant des équipements adaptés au logement en proposant des solutions adaptées au client au regard de ses desideratas économiques et environnementaux afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale d'un logement de manière efficace et durable</p>		<p>CE2.3. La présentation des solutions sur mesure pour les équipements de production d'eau chaude sanitaire, chauffage et ventilation présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un comparatif entre 2 systèmes pour chacun des postes • Une sélection de systèmes adaptés au logement • Des propositions adaptées à la demande initiale du client

	<p>C9. Obtenir une estimation complète du prix des travaux de rénovation énergétique du logement en étudiant les différentes aides financières et fiscales éligibles en calculant du montant restant à charge pour le client en soutenant le client dans sa demande de subventions afin d'établir un plan de financement prévisionnel adapté.</p>	<p>- une offre de rénovation énergétique chiffrée et détaillée et ordre des travaux à réaliser</p> <p>ME1.2. Présentation orale du plan de rénovation énergétique d'un logement réalisé devant le jury et échanges avec le jury</p>	<p>CE2.4. L'estimation du prix des travaux comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un comparatif entre 2 ou 3 artisans proposant des services similaires • Le calcul des aides mobilisables en fonction des revenus et de la situation géographique du client • Le financement du reste à charge
	<p>C10. Présenter un planning prévisionnel de travaux de rénovation énergétique au client en rédigeant une description détaillée des travaux de rénovation énergétique projetés en proposant un calendrier prévisionnel réaliste pour les travaux afin d'orienter le client dans ses choix</p>		<p>CE2.5. La présentation d'un planning prévisionnel comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rédaction d'une offre de rénovation énergétique détaillée • Un calendrier de réalisation comprenant l'ordre de réalisation des travaux

<p>A3. Pilotage de la réalisation des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'avancement des travaux avec les différentes entreprises • Résolution des éventuelles difficultés • Assistance du client dans la rénovation énergétique de son logement 	<p>C11. Rédiger une description détaillée des travaux de rénovation énergétique du logement choisis par le client en guidant le client dans le choix d'entreprises labellisées « Reconnu Garant de l'Environnement » en vue de la réalisation des devis par des entreprises garantissant des travaux de rénovation énergétique conformes aux exigences de la prime de transition énergétique.</p>	<p>Evaluation des compétences C11 à C16</p> <p>ME3. Mise en situation professionnelle : sur la base d'un projet en rénovation énergétique réel, le candidat réalise et présente un dossier à l'aide d'une matrice imposée par le certificateur</p>	<p>CE3.1. La rédaction de la description détaillée des travaux comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorisation des choix des entreprises au regard : <ul style="list-style-type: none"> • de leurs compétences • de leur expérience • d'un label conforme aux travaux objet de la rénovation énergétique • La liste de l'ensemble des travaux classés dans l'ordre d'intervention des entreprises • Le détail de la prestation et ce par poste.
<p>A4. Suivi des travaux et réception des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la conformité des travaux aux normes. • Approbation du procès-verbal de réception des travaux, et rédaction de réserves le cas échéant 	<p>C12. Concevoir un planning de travaux avec le client en collaborant avec chaque corps d'état, en s'assurant de la cohérence global du planning de travaux afin de garantir les délais d'intervention et le respect du calendrier global de réalisation</p>	<p>ME3.1. Réalisation du plan de travaux de rénovation énergétique d'un logement</p> <p>Le dossier devra comprendre : -les critères de choix des entreprises -les disponibilités des entreprises - l'ordre d'intervention des travaux -le détail des prestations par poste -la gestion des imprévus -la réalisation ou non d'un test d'infiltrométrie avec explications -la réception des travaux</p>	<p>CE3.2. Le suivi du planning comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité des entreprises intervenantes selon l'ordre des travaux à réaliser • La disponibilité des matériaux et des équipements • Une date de démarrage et une date de fin de chantier incluant des pénalités de retard
	<p>C13. Accompagner le client dans le suivi de réalisation des travaux en coordonnant l'intervention des différents corps d'état en l'aidant à prendre des décisions en cas de problèmes pendant la réalisation des travaux afin de garantir les délais et la qualité des interventions et d'assurer la cohérence global du planning</p>		<p>CE3.3. L'assistance du client lors de la réception de travaux est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un nouveau test d'infiltrométrie • de la réception des travaux par un PV de travaux contradictoire afin de pouvoir le cas échéant solliciter les garanties en cas de malfaçons et/ou de dysfonctionnements de matériels • de la copie de l'attestation d'assurances des différents artisans

	<p>C14. Assister le client dans la réception des travaux en l'accompagnant dans le cadre de l'approbation du procès-verbal de réception des travaux en l'aidant à ouvrir ses droits aux garanties inhérentes et ses droits aux différentes aides de l'Etat afin de s'assurer de la satisfaction du client dans ses travaux de rénovation énergétique</p>	<p>-la préparation du dossier pour le versement des aides -l'aide à l'utilisation des nouveaux systèmes au client pour les économies d'énergies -la réalisation d'un DPE « final » -le carnet d'information du logement complété</p> <p>ME3.2. Présentation orale du plan de travaux de rénovation énergétique d'un logement réalisé devant le jury et échanges avec le jury</p>	<ul style="list-style-type: none"> de la préparation de l'ensemble des documents à adresser aux différents organismes pour obtenir le versement des aides
<p>C15. Sensibiliser le client sur le fonctionnement et l'usage des nouvelles caractéristiques thermiques de son logement en procédant à une démonstration d'utilisation optimale du système de ventilation mis en œuvre en accompagnant le client à utiliser au mieux son système de chauffage et d'eau chaude afin qu'il puisse tirer le meilleur parti de ces technologies et économiser sur sa facture énergétique.</p>	<p>CE3.4. La sensibilisation du client au fonctionnement des nouveaux systèmes en place présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation optimale des nouveaux systèmes en présence du client Le réglage et l'utilisation du programmeur de chauffage La sensibilisation à l'utilisation d'eau chaude sanitaire dans le but de faire des économies d'énergies 		
<p>C16. Réaliser une nouvelle étude de performance énergétique du logement en testant les équipements en réalisant certaines mesures en questionnant le client sur ses usages en actualisant le carnet d'information du logement, au sens de l'article L. 126-35-2 du code de la construction et de l'habitation. afin de vérifier si les objectifs d'économie d'énergie sont obtenus</p>	<p>CE3.5. La réalisation d'une nouvelle étude de performance énergétique est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'un nouveau diagnostic de performance énergétique et d'une présentation d'un comparatif avant/après au client De l'incrémentation des informations essentielles dans le carnet d'informations du logement 		